



Actualité

- » Accueil
- » Archives v.1
- » Archives
- » Top Lézard
- » Fil de presse
- » Nouvelles au hasard
- » **Rechercher**
- » English version

Interactif

- » Forums

Jeux

- » La liste des jeux
- » La Luge
- » L'écureuil
- » Le Mexicain
- » Parachute

Autres Sections

- » Dossiers Complets
- » Le Lézard
- » Contactez-nous
- » À propos du Lézard
- » Tous les partenaires

Le gouvernement du Canada est résolu à assurer la santé et la sécurité au travail

Hommage rendu au cours du Jour de deuil national

OTTAWA, le 25 avril 2014 /CNW/ - À l'approche du Jour de deuil national, l'honorable D^{re} K. Kellie Leitch, ministre du Travail et ministre de la Condition féminine, rappelle aux Canadiens que travailler dans un milieu équitable, sécuritaire et sain est le droit et la responsabilité de chacun.

Le lundi 28 avril 2014 souligne le Jour de deuil national, qui vise à rendre hommage aux travailleurs qui ont subi des blessures ou ont perdu la vie dans des accidents du travail, ou qui souffrent de maladies professionnelles. Cette journée commémorative, qui a eu lieu la première fois au Canada, est maintenant observée par 80 pays et collectivités de l'ensemble du Canada.

Malgré la diminution constante du nombre d'accidents invalidants et de décès, près de 1 000 travailleurs meurent chaque année à la suite d'accidents en milieu de travail au Canada. En outre, les jeunes travailleurs sont plus susceptibles que les adultes de subir des blessures au travail.

Le Programme du travail assure l'élaboration, l'administration et l'application des lois et des règlements sur les milieux de travail, qui portent sur les relations industrielles, la santé et la sécurité et les normes d'emploi pour les employés et les employeurs des secteurs de compétence fédérale. En outre, les agents de santé et de sécurité du Programme du travail consacrent jusqu'à 80 p. 100 de leur temps à repérer les dangers et à éliminer les risques, en collaboration avec les employeurs et les employés.

À la suite du Jour de deuil national, la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST), qui a lieu du 4 au 10 mai 2014, représente une autre occasion d'attirer l'attention de chacun sur l'importance de la santé et de la sécurité au travail et de la prévention des blessures et des maladies au travail, à la maison et dans la collectivité. Des événements sont prévus partout au pays dans le cadre de la SNASST, nous encourageant tous à créer un changement positif en prenant l'habitude d'être prudents.

En travaillant en collaboration, les employés, les employeurs, les syndicats, les gouvernements, les organismes de réglementation et d'autres intervenants peuvent s'assurer que les milieux de travail sont sécuritaires et sains.

Les faits en bref

- Les accidents et maladies associés au travail coûtent cher. Dans l'ensemble du Canada, près de 1 000 travailleurs perdent la vie chaque année à la suite d'accidents en milieu de travail au sein d'industries des secteurs de compétence provinciale et fédérale.
- Les jeunes travailleurs sont plus susceptibles que les adultes de se blesser au travail. Bien que le nombre d'heures de travail des jeunes ne représente que 10 p. 100 du nombre d'heures de tous les travailleurs, le taux de blessures chez les jeunes travailleurs s'élève à 16 p. 100 de toutes les blessures subies au travail.
- Le taux d'incidence des blessures invalidantes a diminué de 30 p. 100 entre 2000 et 2012 dans toutes les industries ou les entreprises des secteurs de compétence fédérale.

Citation

« Les blessures, les maladies ou les décès causés par des accidents liés au travail touchent profondément nos familles et nos collectivités. Grâce aux efforts conjugués des employeurs, des employés, des gouvernements et des organisations, nous pouvons réduire le nombre de blessures et de maladie au travail. Nous avons tous la responsabilité de faire en sorte que les ressources les plus précieuses du Canada, soit les travailleurs de tous les âges, aient des milieux de travail sécuritaires et sains. »

- L'honorable D^{re} K. Kellie Leitch, ministre du Travail et ministre de la Condition féminine

Produits connexes

Déclaration de la ministre
SO-31

Liens connexes

Jour de deuil national
SNASST
Programme du travail - Santé et sécurité

SOURCE Emploi et Développement social Canada

Like

0

Tweet

0

g+

0

1

Classé dans: